



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Formation aux métiers d'art

Question écrite n° 39831

### Texte de la question

M. Hervé Saulignac appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur la formation aux métiers d'art suite à l'entrée en vigueur du nouveau diplôme DNMADe, qui introduit un décalage entre le contenu d'une formation généraliste et les besoins réels des futurs professionnels. En effet, cette réforme suscite depuis fin 2020 une mobilisation sans précédent des étudiants et des enseignants d'écoles d'art et de centres de formation, regrettant vivement la diminution drastique des heures de pratique en atelier. En outre, les étudiants et les professionnels dénoncent la perte de nombreuses offres de formation qualitatives relevant de la formation continue suite à l'application de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Ateliers d'art de France a formulé plusieurs recommandations telles que la nécessité d'allonger le temps de formation et de veiller à la pratique et à l'apprentissage en atelier, l'harmonisation des partenariats entre les professionnels de métiers d'art et les acteurs de la formation, l'implication des professionnels de métiers d'art et des enseignants dans la définition des référentiels de formation ou encore la mise en avant des métiers d'art dans l'orientation des jeunes. Aussi, il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour accompagner la formation aux métiers d'art et rééquilibrer la formation générale au bénéfice de la pratique en atelier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Saulignac](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39831

**Rubrique :** Formation professionnelle et apprentissage

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Enseignement supérieur et recherche](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 juin 2021](#), page 5130

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)